



VEDETTE  
DU  
G A Z E T T E D U J O U R .

FRANÇOIS, les grands événemens se préparent ; je suis en *Vedette* : tout et que je vois, tout, ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du Mardi 21 Mai 1793.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

*De Zurich ce 11 mai.*—Le ci-devant général Egalité et les femmes françaises, contre lesquelles la convention nationale a porté un décret d'arrestation, sont arrivés ici il y a peu de jours. Ils avoient intention de faire une acquisition dans ce canton. Ils ont bientôt vu que cela ne leur seroit pas permis, lorsque peu après leur arrivée, les magistrats de Zurich leur ont fait demander quand ils partiroient. Ils étoient encore dans cette ville, lorsqu'ils ont été instruits que le sénat de Berne avoit décidé de ne pas les recevoir à Berne, s'ils s'y présentoient. On ignore de quel côté ils vont tourner leurs pas.

*Calsrouhe, le 24 Avril.*—Voici une nouvelle qui fait frémir l'humanité. Ne pouvant me servir de la voie de la poste, elle vous parviendra un peu tard.

Le docteur Leuchsening, médecin du Margrave étoit connu pour ami de la liberté et de l'égalité, et à cause de cela haï, chagriné et persécuté par tous les misérables, qui ne vivent que de bassesses, en flattant les vices ou les travers de leurs maîtres. Il avoit un domestique qui lui avoit servi fidèlement pendant 10 ans :

on le lui ôta ; son traiteur ne vouloit plus lui donner à manger, et fut imité en cela par tous ses confrères.

Toutes ces mortifications lassèrent la patience du docteur, et le portèrent à demander sa démission pour retourner en France. Sa santé délabrée retarda son départ. Samedi dernier vint un major pour lui annoncer qu'on viendrait le prendre dans une heure. Tout fut mis sous le scellé. Fort de sa conscience, il ne lui échappa aucune plainte. La voiture arrive, et il est conduit, accompagné de 6 hussards, à Spire, et remis au général Wurmser. Ce barbare lui demanda : êtes-vous le ci-devant médecin du Margrave de Bade ? — Oui. — Mais vous passez aussi pour jacobin ? — J'aime la liberté et l'égalité. — C'est donc toi qui es l'apôtre de la liberté ? — Je ne l'ai jamais prêchée. — Il faut donc que tu aies aussi le bonnet rouge. — L'adjudant donna un soufflet au prisonnier ; on lui mit un bonnet rouge, et fit conduire ce brave homme, âgé de 67 ans, par 50 esclaves enté-gimentés, par toute la ville. Arrivé enfin devant le corps-de-garde, on le coucha sur un banc, lui donna 30 coups de bâton, et le logea ensuite à la geôle. Le lundi, il reçut 25 autres coups, fut mis sur un cheval sans selle, et pro-

mené de nouveau par la ville. Le soir, mais j'ai peine à l'achever; le soir, Wurmsér, plus fait pour être bourreau que général, fit battre le malheureux vieillard jusqu'à ce que le sang lui sortit par la bouche, et qu'il expira entre les mains de ces monstres.

Tandis qu'on assassinait le martyr de la liberté, ses papiers furent examinés ici : toute la horde des valets de la cour se réjouissait déjà de découvrir les complots de ce coquin de Français (qui avoit peut-être sauvé la vie à plus d'un de ces lâches ennemis du bien) ; mais rien n'a transpiré ; preuve sans réplique de l'innocence du docteur.

Une gazette de Francfort a dit qu'il avoit prêché la liberté à la Champagne ; mais rien n'est plus faux, et tout Carlsruhe sait qu'il n'est pas sorti depuis 9 mois de sa chambre. Ainsi le mensonge, même cette arme favorite des ennemis de la liberté, sert à confondre les assassins de Leuchsenring.

*Forbach, le 16 mai.* Lettre des représentans de la Nation, dans le département de la Moselle. « Nous arrivons à l'instant à Forbach : le général Houchard partoit pour une expédition importante au-delà de Deux-Ponts, sur la montagne de Carressberg, où l'ennemi s'est retranché. Ce poste ouvre l'entrée des Vosges, et met l'ennemi à découvert. Un corps de 15,000 hommes appelés des Vosges, commandé par le général Pully, doit agir en même-temps à droite sur la même ligne, et vraisemblablement l'armée du Rhin fera aussi quelque mouvement : nous n'avons eu que le tems de dire un mot au général, et d'en recevoir la certitude, qu'il acceptoit le commandement que la république lui confie. Cet engagement nous satisfait d'autant plus, que nous nous sommes rendus certains, par les visites que nous avons faites à l'armée du Rhin, que nos troupes ont la confiance la plus entière dans ses talens et sa bravoure ; nous partons avec lui : nous irons fraterniser avec nos braves camarades, passer avec eux cette nuit, et applaudir dans la journée de demain à leur dévouement & à leur triomphe. Toutes nos troupes brûlent du désir de se battre, et c'est leur ménager une jouissance bien douce, que de les conduire à l'ennemi ».

» Le général Houchard nous a fait connoître le désir le plus vif d'avoir auprès de lui le ci-

toyen Coquebert, lieutenant-colonel du génie ; deux d'entre nous connoissent ses lumières et son patriotisme ; et il nous paroît essentiel de donner au général cette satisfaction ».

FRANCE.

*De Marseille, ce 11 mai.*—Les commissaires de la convention dans ce département, ont quitté Marseille depuis environ quinze jours. Le 2 de ce mois, ils ont pris à Montelimart un arrêté, par lequel ils cassent le tribunal populaire de Marseille, le comité central des sections, etc. etc. De leur côté, les sections assemblées ont renouvelé les pouvoirs des membres du comité central. Elles ont en même-temps arrêté que les tribunaux populaires d'accusation et de jugement continueroient leurs fonctions. En conséquence, mercredi dernier, de nombreuses députations des sections de la ville ont réinstallé ces tribunaux avec beaucoup d'éclat. Des députations des corps administratifs ont assisté à la cérémonie.

A l'occasion de cette réinstallation, sur la demande de toutes les sections, d'après une proclamation de la municipalité, il y a eu une illumination générale le jeudi dans la ville. Le même jour le tribunal populaire d'accusation a repris ses opérations dans l'affaire des accusées.

*De Toulouse, le 7 mai.*—Le général Villorte renvoyé de Perpignan à Toulouse, par ordre des commissaires de la convention, a été mis ici en état d'arrestation ; le citoyen Darancéy, directeur du parc d'artillerie, accusé d'aristocratie et de friponnerie, l'a été aussi. Le général Servan a donné sa démission au comité de sûreté-générale ; elle a été acceptée.

*De Bayonne le 1 mai.*—La générale a été battue aujourd'hui à une heure après midi ; cet événement imprévu a jeté l'alarme dans cette ville et les environs ; les espagnols ont fait une nouvelle attaque, le pays a été une seconde fois envahi ; l'ennemi a surpris avant le jour le camp de Sarre, l'a investi en forces très supérieures, et s'en est rendu maître ; nos troupes ont fait une résistance faible et presque nulle ; il n'y a qu'un détachement du brave régiment d'Angoumois, qui se soit montré d'une manière distinguée ; l'intrepide Latour-d'Auvergne, qui le commandoit, a tenu en échec et repoussé avec avantage un

gros corps de cavalerie et d'infanterie Espagnole ; deux pièces d'artillerie de campagne sont tombées au pouvoir de l'ennemi, les a retournées contre nous. Le capitaine des grenadiers du premier bataillon du département des Hautes-Pyrénées a été blessé d'un coup de feu à l'épaule.

*D'Orléans, le 13 mai.* (1) Arrêté des représentans de la Nation, députés par la Convention Nationale dans les départemens et près l'armée de la Vendée.

« Nous représentans de la nation, députés par la convention nationale, dans les départemens, et près l'armée de la Vendée.

Voulant dans les circonstances actuelles, écraser le fanatisme et l'aristocratie qui s'efforcent l'un et l'autre de fomenter et d'étendre le germe de la guerre civile qui se manifeste dans la Vendée et les départemens limitrophes ; persuadés de l'indispensable nécessité de diriger tous les esprits vers un centre commun si nécessaire à l'inviolabilité du corps politique, et d'opposer la force et l'énergie des principes républicains aux progrès destructeurs d'une doctrine contre-révolutionnaire semée avec tant de profusion par tous les ennemis de la liberté, occupés à rechercher les causes qui ont pu, dans le département du Loier, et notamment à Orléans, égare l'esprit public ; convaincus plus que jamais que l'esprit républicain n'est entravé dans sa marche que par les journalistes imposteurs qui, dans le récit des faits les aggravent, atténuent ou dénaturent au gré des passions et de l'esprit qui les anime ;

Considérant que cette classe d'écrivains faméliques qui obstruent toutes les avenues du temple de la liberté ou en souillent l'enceinte par leur présence, a fait une speculation criminelle de fortune sur la diversité des sentimens, depuis la révolution, et qu'elle se vend sans pudeur au plus offrant de nos oppresseurs, tantôt pour assouvir la vigilance d'un peuple crédule, en lui présentant sous des rapports mensongers, l'amorce d'une espérance illusoire ; tantôt pour ébranler le courage de nos généreux défenseurs, en artédisant le patriotisme des citoyens peu instruits, par l'exagération frauduleuse de nos pertes, quand ils dissimulent nos succès avec une affectation coupable ;

(1) Quoique nous ayons échappé à la proscription, nous croyons devoir donner cette étonnante pièce.

Considérant que les influences pestilentielles de ces folliculaires à gages, obscurcissent notre horizon politique, en répandant un nuage épais sur les fourberies et l'intrigue, qui sont sans cesse en embuscade, pour étouffer le cri de la vérité.

Considérant que si d'après la déclaration des droits, la liberté de la presse illimitée, il en résulte aussi que la liberté de choisir entre les productions qu'elle nous transmet, doit l'être par le même principe, et que la souveraineté représentative d'un peuple entier peut, sans outre-passer les bornes de ses pouvoirs, dénoncer à l'opinion publique tous les écrits tendans à l'égarer et à la corrompre.

Considérant que les corps administratifs mal organisés, dans les départemens où l'esprit public est dépravé par des spéculations mercantiles, favorisent l'introduction de ces écrits insidieux, à l'exclusion de quelques journaux sincères et véridiques ; et pour prévenir les bons citoyens de ce poison dangereux qui ne circule au milieu d'eux qu'afin de leur inspirer le goût de l'esclavage et des fers honteux sous lesquels ils gémissent au gré de leurs tyrans orgueilleux.

Nous avons arrêté de vouer au mépris et à l'exécration des lecteurs, dans toute l'étendue du département, faisant défense expresse à tous les directeurs des postes de toutes les villes et lieux de son arrondissement, de recevoir et de faire distribuer directement ou indirectement les journaux intitulés : le Patriote Français, le Courier des départemens, le Journal Français, le Journal des Amis de la Vérité, la Chronique du mois, la Chronique de Paris, le Courier Français, le Thermomètre du Jour, le Courier de l'Égalité, le Mercure universel, le Journal de Perlet ; les Révolutions de Paris, les Annales Politiques et Littéraires, le Journal des Débats de la Convention ; le Moniteur Universel, la Gazette nationale de France, le Journal des Amis, La Quotidienne, les Nouvelles Politiques, Nationales et littéraires, le Courier de l'Europe, la Feuille Villageoise, etc., etc., comme subversifs des vrais principes en matière politique ; comme marques au coin d'une partialité révoltante dans le rapport des différentes opinions émises à la convention nationale, comme tendans à corrompre l'esprit public, comme attentatoires à l'égalité qui est la seule base fon-

damentale de la liberté publique et individuelle.

Invoisons tous les bons citoyens à ne lire que les feuilles intitulées : le Journal Universel, par Audouin; le Républicain ou Journal des Hommes libres de tous les pays, in-4°; le Journal des Bataves; le Journal de l'Instruction Publique; le Courrier Universel; le Mensonge et la Vérité; le Journal Populaire, ou le peuple et ses Amis; l'Ami des Citoyens; l'Ami du Peuple.

Arrêtons que le présent sera imprimé et affiché, etc. etc.

A Orléans, le 13 mai, l'an second de la République et le premier du Proconsulat.—BOURBOTTE de l'Yonne; J. JULIEN, de Toulouse.

De Langres, ce 17 mai. — L'officier public de la commune d'Hostes, district de Langres, département de la Haute-Marne, vient d'unir en mariage, au nom de la loi, Etienne Guérin, prêtre constitutionnel dudit lieu, et Marie-*h*érèse-Victoire Bourgogne, âgés l'un et l'autre d'environ 28 ans.

C'est le premier mariage ecclésiastique qui se soit fait dans ce département; mais ce qui a beaucoup scandalisé les paroissiens de ce curé tout constitutionnel, c'est qu'il n'a pas encore fait consacrer son mariage par aucune cérémonie du culte, dont apparemment il ne regarde plus l'intervention comme nécessaire, ce qui doit étonner dans un curé sur-tout.

#### CONVENTION NATIONALE

( Présidence du citoyen ISNARD. )

Séance du Lundi 20 Mai.

Faucher secrétaire, lit le procès-verbal de la séance tumultueuse d'hier. Il faisoit dire au président: *je déclare que Marat est en insurrection.* On s'éleva contre cette insertion; quoique effectivement le président l'eût dit, on l'a fait rayer, et le procès-verbal est reçu.

On présente la liste des nouveaux membres du comité d'aliénation. Marat s'écrie: que tous

les comités sont de conspirations contre la patrie. On ne fait pas attention à cette sortie.

Les rebelles ont été forcés aux environs de Saint Maixent: On leur a pris 10 pièces de canon de quatre et de huit, et 14 autres de petit calibre, et leurs munitions. Nos bataillons y ont fait merveille. La très-sainte armée catholique a eu mille fois plus de confiance dans ses jambes que dans son courage. L'on pronostique d'autres victoires. La lettre qui annonce ces succès est fort applaudie.

Le comité des finances fait lecture d'un projet sur la taxe de la guerre. Plusieurs parlent sur ce nouvel impôt qu'on rend progressif suivant les fortunes et impossible sur les riches seuls. Ce mot riche est si vague qu'il ne peut donner trop d'aliment à la haine, aux passions. Barbaroux veut parler, il est interrompu avec violence par les tribunes; alors se répète une de ces mille et une scènes scandaleuses qui se multiplient chaque jour par la mollesse de l'assemblée. Chacun étoit occupé à donner ses idées pour enfin rétablir le calme dans les délibérations de l'assemblée, entr'autres de donner les billets dans les sections, pour que chaque citoyen pût jouir à son tour de l'entrée, projet représenté mille fois lors des assemblées constituante et législative, et toujours réjeté par ceux qui stipendient les places des tribunes, lorsque la section des Champs-Elisées est venue offrir son contingent. Celle des Sans-Culottes, en offrant le sien, a demandé un secours. Le président leur répondoit, lorsque les tribunes l'ont interrompu. Un membre s'étant mêlé aux interruptions, un décret ordonne que tout membre qui se permettoit d'interrompre le président, seroit rappelé à l'ordre, et son nom envoyé aux 83 départements. On reprend la discussion, sur les mesures à prendre, pour soustraire la convention à l'influence des tribunes.

L'intérêt des nouvelles, et le défaut d'espace, nous forcent à remettre à demain le résultat de cette discussion.

On souscrit à Paris au bureau de ce journal boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis N°. 3, Le prix de l'abonnement de ce papier nouvelle, le moins cher de tous est de 28 livres 10 sols pour l'année 15 liv. pour six mois 7 livres 10 sols pour trois mois. et pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.